

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE
DU 14 AVRIL 2016**

L'an deux mille seize, le 14 avril, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h30, en session ordinaire, au siège social du syndicat, sous la Présidence de Monsieur CARRIERE.

Date de convocation : 8 avril 2016

Date d'affichage de la convocation : 8 avril 2016

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 11

Procuration : 1

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Sommières : Régis CARRIERE, Michel FRANGEOT, Camille SEGUIER, Christian PIERRE.

Villevieille : Christel MARTIN – GUIGNERY.

Boisseron : Alain ROUS, Jean REVERSAT, Francis PRATX.

Saussines : Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Henry SARRAZIN.

• **MEMBRES EXCUSES REPRESENTES**

Sommières : Guy MAROTTE (suppléé par M. PIERRE)

Villevieille : William PAU (procuration à Mme MARTIN – GUIGNERY)

Boisseron : Loïc FATACCIOLI (suppléé par M. PRATX).

• **MEMBRES EXCUSES**

Villevieille : Bernard COURGEON, Philippe GORRETA (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Monique MASDURAUD

• **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 14 AVRIL 2016		
2016-04.01	Nombre de votants : 12	APPROBATION DU TRANSFERT DES PRETS D'ASSAINISSEMENT ENCOURUS PAR LA MAIRIE DE BOISSERON
	Pour : 12	<p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le transfert des prêts, relatifs à l'assainissement collectif, encourus par la Mairie de Boisseron tels qu'ils sont définis ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none">• Prêt Caisse d'Epargne Arc 21868, capital restant dû : 39 068,24 €, échéance : février 2018.• Prêt Crédit Local MON 259803, capital restant dû : 47 107,77 €, échéance : avril 2022.• Prêt Caisse d'Epargne Arc 21300, capital restant dû : 37 212,67 €, échéance : novembre 2023.
2016-04.02	Nombre de votants : 12	MODIFICATION DE LA DUREE DES AMORTISSEMENTS
	Pour : 12	<p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver les durées d'amortissements, présentées ci-dessous (amortissements et subventions d'équipements) :</p> <ul style="list-style-type: none">- chapitre 205, Logiciel, site internet : 5 ans- chapitre 203, Frais d'étude de recherche et de développement : 5 ans- chapitre 218, Voiture : 5 ans- chapitre 218, Matériel informatique : 5 ans- chapitre 218, Matériel de bureau : 15 ans- chapitre 2158, Schéma directeur d'assainissement : 10 ans- chapitre 2158, Réseau d'assainissement : 60 ans- chapitre 2158, Station d'épuration : 60 ans
2016-04.03	Nombre de votants : 12	VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2016
	Pour : 12	<p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le budget primitif du SIA Vidourle et Bénovie pour l'année 2016.</p> <ul style="list-style-type: none">- La section d'exploitation s'équilibre à 556 427 euros ;- La section d'investissement s'équilibre à 4 840 173 euros.

Le Procès Verbal est consultable dans les locaux du SIAVB.

Le Président, Régis CARRIERE

